

# Conseil d'administration d'Animath

## 5 juin 2019

### Institut Pierre et Marie Curie (Paris)

**Membres présents physiquement :** Martin ANDLER, Jean AYMES, Claudine BARDOT, Guillaume CONCHON-KERJAN, André DELEDICQ (Kangourou), Claude DESCHAMPS, Christian DUHAMEL, Alice ERNOULT (APMEP), François GAUDEL (Science Ouverte), Matthieu LEQUESNE, François LO JACOMO, François PARREAU (Math.en.Jeans) Marie-José PESTEL (CIJM), Philippe PATTE (UPS), Jean-Louis PIEDNOIR, Fabrice ROUILLIER, Véronique SLOVACEK-CHAUVEAU.

**Membres représentés par d'autres personnes :** Hakima BERDOUZ représentée par Martin ANDLER

**Personne non-élue assistant à la séance :** Cécile GACHET (bénévole), Christophe BARRÉ

18 votants sont donc présents ou représentés.

## Contexte et enjeux

Cette réunion du Conseil d'administration vise la préparation de l'assemblée générale et un premier bilan sur le déroulement de l'année.

## Renouvellement du Conseil d'administration

Parmi les sortants, tous ne se sont pas prononcés sur leur éventuelle candidature à leur succession.

Quelques nouvelles candidatures sont pressenties :

- Tatiana BELIAEVA : maître de conférence à Strasbourg, elle y mène un club de mathématiques à destination des lycéens depuis plusieurs années, elle a organisé pendant 3 ans une édition régionale du TFJM<sup>2</sup> et encadré des équipes participantes au même tournoi ;
- Mathilde HERBLOT : maître de conférence à l'IMJ (Paris VII), elle est très investie sur la médiation vers les collégiens et lycéens, elle est notamment intervenue à l'occasion des Journées Filles et Maths et du concours Alkindi
- Victor VERMÈS : actuel dirigeant du TFJM<sup>2</sup>, il a mené l'organisation pratique de l'ITYM en 2018, étudiant, il est très ancré dans l'écosystème des bénévoles, il connaît également très bien la POFM.

L'approche de l'Association des directeurs d'IREM (ADIREM) a été évoquée. L'ADIREM n'est pas opposée à rejoindre le Conseil d'administration d'Animath à l'avenir, mais ceci nécessite d'être abordé dans leur assemblée générale, qui a lieu après l'élection du Conseil d'administration d'Animath.

## Présentation des éléments financiers

Jean-Louis PIEDNOIR (trésorier) présente son rapport financier. Le principal point d'attention est l'organisation de l'ITYM qui a apporté une charge brute de plusieurs dizaines de milliers d'euros mais financée par des produits supplémentaires (surtout une subvention de Société Générale, une autre de la Région Île-de-France et les frais payés par les équipes participantes).

On signale également que parmi les 78 000 € de prestations, 12 000 € sont dus au titre de Mathmosphère qui va se doter de ses propres ressources et n'aura donc plus ces frais à l'avenir.

Fabrice ROUILLIER (président) signale que le Conseil d'administration aurait initialement dû se tenir en avril mais que l'édition et la certification des comptes (expert-comptable et commissaire aux comptes) ont pris un temps bien supérieur et ne sont à ce jour toujours pas terminés sans qu'une explication satisfaisante ne soit fournie de la part de ces acteurs.

Le rapport financier présenté demeure non-définitif en raison de l'attente sur la certification des comptes.

Vote sur *Le rapport financier 2018* :  
Approuvé à l'unanimité

## Situation budgétaire

À ce jour, le budget est évalué avec un déficit d'environ 47 000 €. Quelques éléments structurent cette dynamique :

- les temps sont difficiles en termes de subventions, notamment avec l'impact de la Fondation Blaise Pascal, qui en plus d'accorder toujours moins de subventions, nous concurrence sur certains appels à projets pour bénéficier de subventions publiques ;
- la transformation de l'ISF en IFI a affaibli le potentiel de dons et la campagne a été tardive pour 2019, la conjugaison des deux provoque des difficultés à lever des dons en quantité ;
- des dépenses prennent fin pour la suite, l'ITYM ne sera pas organisé en France à nouveau avant plusieurs années, Mathmosphère va passer à une production sans prestataire ;
- la réserve de trésorerie permet de tolérer cette incertitude.

## Situation vis-à-vis des données personnelles

Les récentes évolutions en matière de protection des libertés individuelles et des données personnelles impose de nouvelles contraintes qui concernent l'association, notamment la désignation d'un délégué pour cette question. Par défaut, le Président assume cette charge mais il souhaiterait qu'elle soit assurée par une autre personne.

## Relations avec la DGESCO

Les liens avec la DGESCO en 2018 ont été très axés sur une intense coopération entre Animath et la DGESCO. Animath a notamment participé en très grande proportion à l'initiative visant à établir une carte des clubs de maths en France. Cette carte a été très difficile à établir et reste très lacunaire en raison de la collecte de données de la DGESCO pour le moins peu systématique. Sont notamment absents de l'enquête des données comme le nombre de participants au club.

La question d'un agenda partagé des activités mathématiques a été abordée entre acteurs associatifs suite à une initiative de l'ADIREM et de l'APMEP. Le CNRS (INSMI) a jugé que deux outils pilotés de manière centrale par l'INSMI et la DGESCO en parallèle seraient plus approprié et l'a explicitement notifié.

2019-2020 sera l'année des mathématiques. La DGESCO mène le comité de pilotage. Il semble vraisemblable qu'ils n'aient pas l'ampleur pour fédérer et qu'ils n'aient pas les capacités opérationnelles en dehors de la communication. L'INSMI se positionne différemment de la DGESCO et demande aux acteurs de « choisir leur camps ».

La question se pose pour Animath d'attirer plus ou moins les regards à l'occasion de cette année spéciale, au risque que ce travail soit récupéré par des acteurs plus « étatiques ». Quelques voix s'expriment en faveur d'une action volontariste à l'occasion de cet événement.

En ce qui concerne la question de mise à disposition de contenus pour la DGESCO afin de toucher les établissements, le sujet n'avance pas suffisamment, en cause, essentiellement, la faible consistance de la carte des clubs qui ne permet donc pas de disposer des bons interlocuteurs.

François GAUDEL (Science Ouverte) signale que la carte des clubs ne contient pas ceux qui se tiennent hors des établissements.

Pour la carte des clubs, il se dégage que la question essentielle est de passer à l'échelle. Si l'APMEP signale qu'il est difficile de motiver de nouveaux enseignants en raison des conditions professionnelles, et que la multiplication des canaux sera sans doute plus efficace que l'exploitation intensive d'un seul canal de communication. Plusieurs participants font remarquer qu'il est aussi possible de mieux valoriser des activités existantes, ce qui ne demande pas plus d'investissement des enseignants sur le terrain (ou presque pas).

## Points qui devront être abordés lors de l'assemblée générale

Tout d'abord, la mise à disposition par Société Générale, dans le cadre du mécénat de compétences, d'un de ses cadres en fin de carrière sur 50% de son temps de travail. La convention prévoit un début de mission le 1<sup>er</sup> décembre 2019.

Un point particulier est la situation du Salon de la culture et des jeux mathématiques (dénommé ci-après « le Salon »). Marie-José Pestel en tant que personne, d'une part, et le CIJM en tant qu'association ne peut plus assurer le portage complet du Salon. La solution envisagée par les organisateurs actuels est la reprise de l'activité par Animath.

Deux problèmes essentiels s'opposent à cette dynamique :

- une grande partie des financeurs du Salon donnent déjà des subventions à Animath, il y aura une logique de contraction (à cause de plafonds, de volontés, ou d'opportunismes) ;
- une part non-négligeable des bénévoles va se désengager, mais la charge ne va pas disparaître, il faudra donc en recruter de nouveaux, et ce vivier n'est pas parmi les bénévoles actuels d'Animath déjà bien occupés.

François GAUDEL demande si d'autres « repreneurs potentiels » ont été contactés, Marie-José PESTEL répond que la DGESCO, la FSMP, l'IHP et l'INSMI ont été informés de la situation mais qu'aucune de ces structures ne semble propice à accueillir le salon.

Alice ERNOULT demande si le CIJM pourrait rester le porteur légal avec des bénévoles venus d'autres organisations. Elle souligne que l'APMEP a envisagé de reprendre le salon, elle pourrait contribuer en ressources humaines. Il faudrait cependant se décider rapidement.

Fabrice ROUILLIER signale que tous les types de coopérations sont possibles, tant en fait que conventionnellement.

Matthieu LEQUESNE note qu'il est possible d'ajuster la taille du Salon en fonction des ressources humaines et financières mobilisées. Ce qui réduit le risque.

Martin ANDLER note que la géographie du Salon (pour l'instant uniquement à Paris) est un enjeu.

François GAUDEL mentionne l'intérêt pour Animath d'organiser une telle activité, non-compétitive entre les participants.

## Points divers

Fabrice ROUILLIER signale qu'il faudra aborder lors d'un prochain Conseil d'administration la question de l'organisation d'un ICM 2026 en France, éventuellement associé à l'organisation d'une EGMO. L'avenir du programme MathC2+, et la question de l'articulation entre adhésion et participation aux actions.

Christian DUHAMEL mentionne les progrès des activités à l'international, avec la signature d'une convention avec Campus France qui amène une sécurité financière, et deux pays où les activités fonctionnent très bien :

- le Sénégal, avec un investissement très important de l'Université Grenoble-Alpes ;
- la République démocratique du Congo

Il semble que la possibilité d'organiser une activité de culture scientifique lors des jeux de la francophonie se dégage, cette piste devra être explorée.

Fabrice ROUILLIER  
Président d'Animath

